



GRAND CONSEIL

## **Motion - 21\_MOT\_31 - Raphaël Mahaim et consorts - Réhabilitons une fois pour toutes le Major Davel**

### Texte déposé :

L'année 2023 marquera le tricentenaire de la mort du Major Davel. Diverses festivités, notamment culturelles, sont déjà annoncées. Sur le plan de l'histoire politique vaudoise, il ne fait aucun doute que Jean-Daniel Abraham Davel est depuis longtemps considéré comme un martyr du peuple vaudois. Il aura fallu environ un siècle pour que la mémoire et l'honneur du Major Davel soient en quelque sorte lavés sur un plan moral, notamment sous la plume de Frédéric-César de La Harpe et Olivier Juste. Depuis lors, il est à la fois une figure patriotique et une incarnation de la liberté face aux oppressions. Son nom orne de nombreuses rues et plusieurs monuments lui sont dédiés.

Comme l'écrit l'historien Antonin Scherrer, on a toutefois le sentiment que le Major Davel doit être "sans cesse réhabilité". Sa condamnation à mort n'a du reste jamais été révoquée de quelque façon que ce soit par les autorités. C'est probablement la raison pour laquelle un groupe de députés interpartis avait déjà tenté, avant le tournant du 21<sup>ème</sup> siècle, d'obtenir sa réhabilitation en plaidant pour une révision de son procès l'ayant condamné à mort. L'association d'étudiants Zofingue en avait d'ailleurs fait de même à la même période.

Le tricentenaire de sa mort apparaît comme une occasion unique de faire un travail historiographique complet sur cette figure historique vaudoise. Cela serait l'occasion de documenter, à l'aide d'archives et de travaux historiques désormais très bien fournis, l'importance de ce personnage et de son héritage pour le pays de Vaud. Ce travail pourrait être confié à une commission historique spécialement nommée pour l'occasion. La "mémoire collective" vaudoise en sortira enrichie. Dans la foulée de ce travail, les autorités pourraient très officiellement proposer une réhabilitation solennelle du Major Davel. Un acte parlementaire, jamais envisagé à ce jour pour le Major Davel, serait l'instrument idéal pour ce faire.

**Par la présente motion, les députés soussignée demandent au Conseil d'Etat de désigner une commission historique chargée de réunir toutes les sources concernant la vie et l'oeuvre du Major Davel et de présenter ensuite au Grand Conseil, à l'occasion du tricentenaire de sa mort, un projet de loi ou de décret le réhabilitant.**

Conclusion : Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

Cosignatures :

1. Alice Genoud (VER)
2. Andreas Wüthrich (VER)
3. Anne Baehler Bech (VER)
4. Anne-Laure Métraux-Botteron (VER)
5. Blaise Vionnet (V'L)
6. Circé Barbezat-Fuchs (LIBRE)
7. Claire Richard (V'L)
8. Claude Nicole Grin (VER)
9. Didier Lohri (VER)
10. Felix Stürner (VER)
11. Jean-François Chapuisat (V'L)
12. Jean-Marc Nicolet (VER)
13. Jérôme Christen (LIBRE)
14. José Durussel (UDC)
15. Julien Cuérel (UDC)
16. Léonard Studer (VER)
17. Nathalie Jaccard (VER)
18. Nicolas Bolay (UDC)
19. Olivier Epars (VER)
20. Olivier Gfeller (SOC)
21. Pierre Fonjallaz (VER)
22. Pierre Zwahlen (VER)
23. Rebecca Joly (VER)
24. Sabine Glauser Krug (VER)
25. Sacha Soldini (UDC)
26. Séverine Evéquoz (VER)
27. Vassilis Venizelos (VER)
28. Yvan Pahud (UDC)